



Montreuil le 13 janvier 2020

Madame Elisabeth Borne,
Ministre de la Transition Écologique et
Solidaire
246, boulevard Saint Germain
75700 Paris

Madame Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion des Territoires et
des Relation avec les Collectivités
Territoriales
20, avenue de Ségur
75007 Paris

Mesdames les Ministres,

L'ensemble des organisations syndicales représentatives de vos ministères a quitté prématurément la séance du Comité Technique Ministériel reconvoqué le 8 janvier lors du point portant sur les « lignes directrices de gestion ».

La loi de transformation de la fonction publique met fin aux prérogatives des CAP en matière de mobilité et de promotion et institue ces lignes directrices de gestions.

Depuis le début de la pseudo-concertation avec nos organisations syndicales sur le volet mobilité de ces lignes directrices de gestion, qui se résume à deux réunions menées aux pas de charge, votre administration est restée sourde à la plupart de nos demandes, persistant à profiter de la déclinaison de la loi pour modifier en profondeur le processus de mobilité, sans que celle-ci ne l'y oblige.

Si en 2016, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, pour imposer le passage de trois à deux cycles de mobilités, avait invoqué l'injonction du ministère en charge de la fonction publique portant sur l'alignement de tous les ministères, il n'y a aujourd'hui aucun argument tangible pour instituer une mobilité avec un seul cycle en septembre et pour le reste de l'année un recrutement au fil de l'eau, alors que d'autres ministères font des choix drastiquement différents. Pire, pour les agents de nos ministères souhaitant effectuer une mobilité sur des postes dits « à enjeux », il n'y aurait même plus aucun cycle de mobilité.

Lors du CTM, le seul argument présenté a été la volonté de réduire le nombre et la durée des vacances de postes. Or, chaque agent obtenant une mobilité génère un poste vacant. Aussi, au global, le recrutement au « fil de l'eau » n'a aucun effet sur le nombre de postes vacants. Quant à la durée, modifier le processus n'a aucun caractère incitatif pour que des postes vacants de longues dates soient subitement pourvus.

Un bilan de la vacance des postes et leur cause, ainsi que leur nombre semble indispensable pour ne pas prendre de décision strictement idéologique, et possiblement contre-productive.

Par ailleurs, avant de modifier la méthodologie du processus de mobilité, il aurait été souhaitable d'avoir un bilan du passage de 3 à 2 cycles et au demeurant sur la vacance de postes. Ce bilan a été réclamé à maintes reprises par les organisations syndicales et il est intolérable qu'il n'ait jamais pu être présenté en CTM.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi ce qui est possible au ministère de l'intérieur et de l'agriculture, à savoir un retour à 3 cycles de mobilité, ne le serait pas pour le nôtre.

La Secrétaire Générale a également refusé toute ouverture concernant l'organisation au niveau local d'une vigilance collective des représentants de personnel, les réduisant au seul rôle de vaguemestre dans la transmission des dossiers « sensibles ». Elle argumente : « la lettre ne l'interdit pas, l'esprit de la loi le proscriit ». Cette interprétation ne nous paraît pas exacte, les latitudes d'application des textes rendent possibles des avancées sociales au bénéfice des salariés.

A l'administration d'éviter de commettre des erreurs générant du contentieux.

Il serait regrettable que la déclinaison de la loi dans nos ministères confirme notre position de « plus mauvais élève de la classe ».

Toutes les organisations syndicales de nos ministères se sont engagées en signant le protocole égalité professionnelle de nos ministères, elles attendent plus dans la rédaction des lignes directrices de gestion que des phrases comptant sur la bonne volonté des chefs de service pour mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de nos ministères.

C'est pourquoi les organisations syndicales soucieuses de porter la voix des agents et le progrès social, vous sollicitent, pour un retour à un dialogue constructif, un dialogue qui ne se résume pas à entériner les choix de l'administration, un dialogue qui prenne en compte, dans le cadre réglementaire existant, certaines des propositions que nous portons.

Nous demandons en conséquence la réouverture des discussions sur le projet de lignes directrices de gestion relatives à la mobilité suivant d'autres orientations, au bénéfice des agents.

Veuillez agréer, Mesdames les ministres, l'expression de nos respectueuses salutations.

La secrétaire générale de la CFDT  Gwénaëlle L'Huillière	Le secrétaire général de la FNEE CGT  Philippe Garcia	Le secrétaire général de la FEETS-FO  Jean Hédou
---	--	---

Pour la FSU des MTES/MCTRCT Le secrétaire général du Sne-FSU  Patrick SAINT-LEGER	Le secrétaire général de l'UNSA-DD  William Fiacre
---	---

Copie :

M. Aymeric Morin, Conseiller social